



Eure-et-Loir

Commune d'ARCISSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02 AVRIL 2025

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le

ID : 028-200084531-20250402-DELIB14\_020425B-DE

Date de transmission de la convocation 26 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le deux du mois d'avril, le Conseil Municipal d'ARCISSES dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à 19 h 30, sous la présidence de Stéphane COURPOTIN - Maire d'ARCISSES.

Nom Prénom	Fonction	Membres présents	Membres absents excusés	Procuration à :
COURPOTIN Stéphane	Maire d'ARCISSES et Maire délégué de Margon	X		
TRIVERO Valérie	1 <sup>er</sup> adjointe	X		
BOTINEAU William	2 <sup>ème</sup> adjoint		X	Pouvoir à Nadège LE BAIL
VEDIE Edwige	3 <sup>ème</sup> adjointe	X		
ENEULT Hervé	4 <sup>ème</sup> adjoint	X		
GAUTHIER Nicole	5 <sup>ème</sup> adjointe	X		
CARLIER Thierry	6 <sup>ème</sup> adjoint Maire délégué de Brunelles	X		
RUHLMANN Philippe	Conseiller Municipal	X		
VAUDRON Francis	Maire délégué Coudreceau	X		
BOBAULT Bruno	Conseiller Municipal	X		
LETANG Didier	Conseiller Municipal	X		
DREUX Hervé	Conseiller Municipal	X		
CHERON Sylvie	Conseillère Municipale	X		
DE KONINCK Francis	Conseiller Municipal	X		
JOLY Jimmy	Conseiller Municipal	X		
LE BAIL Nadège	Conseillère Municipale	X		
DAVEAU Angélique	Conseillère Municipale	X		
HOCHEDÉ Véronique	Conseillère Municipale		X	Pouvoir à Thierry CARLIER
VAUDRON Aline	Conseillère Municipale	X		
HAYE GANET Mégane	Conseillère Municipale		X	
BARBAZ Marie	Conseillère Municipale	X		

Le quorum étant atteint, le Président de séance a déclaré la séance ouverte.  
Philippe RUHLMANN a été nommé secrétaire de séance.

**ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – BUDGET MARPA CONSTRUCTION (Délibération n°14-02/04/2025)**

*Suite à une erreur matériel la présente délibération annule et remplace la délibération portant le même numéro et passée en préfecture le 07/04/2025*

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 avril 2024 approuvant pour l'exercice 2024 le budget 19006 – Budget MARPA construction

Le Conseil Municipal ayant entendu l'exposé de Edwige VEDIE – Adjointe déléguée aux finances, le Maire s'étant retiré et n'ayant pas participé au vote, le Conseil Municipal à 19 voix pour adopte les comptes administratifs de l'exercice 2024, arrêtés comme suit :

Libellés	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
<b>19006 - MARPA</b>			
Dépenses	35 168.11 €	120 220.66 €	155 388.77 €
Recettes	111 591.77 €	78 192.37 €	189 784.14 €
Solde hors RAR	<b>76 423.66 €</b>	- <b>42 028.29 €</b>	<b>34 395.37 €</b>
R.A.R. Dépenses		- €	- €
R.A.R. Recettes		- €	- €
Solde	- €	- €	- €
Résultat avec RA	<b>76 423.66 €</b>	- <b>42 028.29 €</b>	<b>34 395.37 €</b>

Le Maire : Stéphane COURPOTIN.

Pour le maire empêché

V. TRIVERIO Adjointe



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 9/04/2025  
 et de la publication le 10/04/2025  
 Fait à ARCISSES, le 9/04/2025

Le Maire : Stéphane COURPOTIN.

Pour le maire empêché  
 V. TRIVERIO Adjointe

*(Handwritten signature of V. Triverio)*

